

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 FEVRIER 2010

STATION D'EPURATION

Rappel : la 1^{ère} tranche de travaux comprend :

- la station d'épuration de type rustique (roseaux)
- 2 déversoirs d'orages,
- un collecteur de transit permettant d'intégrer le réseau séparatif existant aux Granges et d'éliminer une grande partie des eaux dites parasites (source des Jeannots, drains et canalisations d'eaux pluviales) et de récupérer les eaux usées faiblement diluées provenant de la Ville.
- le raccordement des 12 logements « Pluralis » aux Blais et d'une partie des habitations de la Cime des Blais

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'ouverture des plis nommant la SARL Allouard attributaire des marchés pour la totalité des travaux pour un montant total H.T. de 622.835 € (484.871 € pour la station et 137.964 € pour les travaux de transit et raccordement.

Il convient d'ajouter à ces travaux les dépenses engagées suivantes :

- Achat de terrains + frais notariés	9.958 €
- Contrat de maîtrise-d'œuvre	38.910 € H.T.
- Etudes de sol	<u>5.028 € H.T.</u>

Total 53.896 €

Les travaux sont subventionnés par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau à hauteur de 65 % pour la station et les travaux de transit, et 30 % pour les travaux de collecte.

Le plan de financement définitif sera proposé lors d'une prochaine réunion mais le Conseil Municipal accepte d'ores et déjà le recours à l'emprunt pour un montant entre 250 et 300.000 € remboursable en 20 ou 25 ans

Les travaux devraient débuter fin mars prochain.

Le Conseil Municipal réfléchit aussi sur les moyens de communication à mettre en place pour lancer une campagne d'information auprès de la population car les particuliers devront à un moment donné raccorder leurs maisons au réseau séparatif communal créé à cet effet.

TRAVAUX URGENTS A L'EGLISE

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'ouverture des plis qui attribue le marché de travaux à l'entreprise Combiar domiciliée à La Motte-Fanjas (26) pour un montant de 131.973,60 €.

Ces travaux urgents pour une mise en sécurité du clocher devraient débuter courant avril prochain et font l'objet d'une subvention du Conseil Général de 25 % et de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement de 20 %.

AVANCEMENT DE GRADE DU PERSONNEL TITULAIRE

Afin de permettre à deux agents d'accéder à un grade supérieur, le Conseil Municipal accepte de créer les postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2^{ème} classe et le poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2010 (parallèlement les postes occupés par les agents avant l'avancement de grade sont supprimés).

QUESTIONS DIVERSES

T.N.T.

Le Syndicat de Télévision du Serpaton nous informe que « l'arrêt de la diffusion de la télévision analogique par les relais principaux se fera le 20 septembre 2011 » pour être remplacée par la télévision numérique.

Par contre 12 des 18 relais du syndicat ne seront pas équipés pour la télévision numérique pénalisant les communes de Château-Bernard, Chichilianne, Clelles, La Motte-Saint-Martin, le Gua, Saint-Andéol, Saint-Baudille-et-Pipet (lieu-dit la Guichardière), Saint-Jean-d'Hérans (lieux dits les Jargnes et les Rives), Sinard, Susville (lieux dits Nantizon et Chusins), Treffort et Treminis.

Le Syndicat de télévision « **appelle les citoyens et les élus à réagir vigoureusement contre cette inégalité en appelant le 09.70.818.818 (tous au numérique) ou par internet www.tousaunumerique.fr, plus il y aura de réactions individuelles et collectivités, plus nous aurons de chances d'être entendus** ».

Permanences élections régionales des 14 et 21 mars

Se référer au tableau ci-joint. En cas de problème, contacter la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h.